

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
16 juillet 2004  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-huitième session**  
Point 37 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-neuvième année**

**Lettre datée du 15 juillet 2004, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Liban auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau récapitulant les 103 violations commises par Israël durant le mois de juin 2004.

La nature et le nombre de ces violations et agressions injustifiées témoignent de l'hostilité d'Israël et illustrent ses véritables intentions, qui sont de recourir aux menaces et aux provocations et de perturber la sécurité et la stabilité en vue de poursuivre ses objectifs hostiles et de servir ses visées expansionnistes dans la région tout entière.

Je tiens à appeler votre attention sur la gravité de ces actes, ainsi que sur les conséquences qui pourraient en découler, et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Sami **Kronfol**



**Annexe à la lettre datée du 15 juillet 2004, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Tableau récapitulatif indiquant le nombre de violations commises  
par Israël durant le mois de juin 2004**

<i>Violations aériennes</i>				<i>Violations maritimes</i>	<i>Violations terrestres</i>			<i>Observations</i>
					<i>Agressions militaires</i>	<i>Violations sur le terrain</i>	<i>Comportements abusifs</i>	
<i>Chasseurs</i>	<i>Avions de reconnaissance</i>	<i>Hélicoptères</i>	<i>Nombre total</i>	<i>(Violations des eaux territoriales, tirs et lancement de fusées éclairantes)</i>	<i>(Raids aériens, tirs d'artillerie, bombardements de positions militaires et de sites importants, agressions et meurtres de civils)</i>	<i>(Tirs, chutes d'obus d'artillerie, incursions et violations des frontières internationales)</i>	<i>(Menaces et intimidations par les armes, excavations, mise en place de « concertina* » et construction d'installations sur le territoire libanais)</i>	<i>(Nombre total de violations durant le mois précédent)</i>
20	19	11	50	24	4	16	9	103
				24	4	16	9	103

\* Concertina : fil de fer barbelé.